

DÉCISIONS DU MAIRE – MARCHES ET AVENANTS

N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Coûts/Montants	Commentaires
2017-28	Marché n°17A003 : missions de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et d'ordonnancement, pilotage et coordination dans le cadre de la requalification du parc sportif de Francheville – lot n°1 contrôle technique	Un marché à procédure adaptée est conclu pour assurer la mission de contrôle technique dans le cadre de requalification du parc sportif de Francheville. Le marché est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au parfait achèvement des travaux.	BTP CONSULTANTS située Zac du bois des Côte – 300 RN6 à Limonest (69760)	Le marché est conclu pour un montant de 11 000 € HT soit un montant de 13 200 € TTC	
2017-29	Marché n°17A003 : missions de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et d'ordonnancement, pilotage et coordination dans le cadre de la requalification du parc sportif de Francheville lot n°2 coordination sécurité et protection de la santé	Un marché à procédure adaptée est conclu pour assurer la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de la requalification du parc sportif de Francheville. Le marché est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au parfait achèvement des travaux.	EL YFEC située 29 rue Condorcet Porte 7021 Vilfontaine à Vaulx Millieu (38090)	Le marché est conclu pour un montant de 7 200 € HT soit un montant de 8 640 € TTC	
2017-30	Marché n°17A003 : missions de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et d'ordonnancement, pilotage et coordination dans le cadre de la requalification du parc sportif de Francheville lot n°3 ordonnancement, pilotage et coordination	Un marché à procédure adaptée est conclu pour assurer la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination dans le cadre de la requalification du parc sportif à Francheville. Le marché est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au parfait achèvement des travaux.	NCA située 155 chemin de la Blancherie à Saint Symphonien (69360)	Le marché est conclu pour un montant de 40 264€ HT soit un montant de 48 295,20€ TTC	

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-DecMdu11-05-17-DE
Date de télétransmission : 16/05/2017
Date de réception préfecture : 16/05/2017

2017-33	Marché n°17A001 : travaux d'entretien des espaces verts dans la commune de Francheville	Un marché à procédure adaptée est conclu pour assurer l'entretien des espaces verts. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} avril 2017 et sera renouvelable trois fois une année.	GREEN STYLE située 19 chemin de la Lône à Pierre Bénite (69310)	Le marché est conclu pour un montant annuel de 32 945 € HT soit 131 780 € HT sur toute la durée du marché	
2017-35	Marché n°17A004 : extension du groupe scolaire de Bel-Air – création d'une structure modulaire – lot n°1 – terrassement – VRD - maçonnerie	Un marché à procédure adaptée est conclu pour effectuer les travaux du lot n°1 relatifs au terrassement, aux VRD et à la maçonnerie. Les travaux devront se dérouler entre le 18 avril et le 28 avril 2017 et entre le 31 juillet 2017 et le 11 août 2017.	l'entreprise LACHANA située 38 rue du Bochu à Francheville (69340)	Le marché est conclu pour un montant de 18 529 € HT soit un montant de 22 234,80 € TTC	
2017-36	Marché n°17A004 : extension du groupe scolaire de Bel-Air – création d'une structure modulaire – lot n°2 : fourniture et installation d'une structure modulaire	Un marché à procédure adaptée est conclu pour effectuer les travaux du lot n°2 relatifs à la fourniture et la pose de structure modulaire. Les travaux devront se dérouler entre le 10 juillet 2017 et le 28 juillet 2017.	l'entreprise ACTIMODUL située 6 avenue du Rhône à Chavanay (42410)	Le marché est conclu pour un montant de 86 779€ HT soit un montant de 104 134,80€ TTC	
DÉCISIONS DU MAIRE – demande de subvention					
2017-22	Déploiement de la vidéo-protection : demande de subvention DETR	Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux pour un montant de 99 240 € HT. Le coût des travaux est estimé à 248 100 € HT. Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des			

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-DecCMdu11-05-17-DE
Date de télétransmission : 16/05/2017
Date de réception préfecture : 16/05/2017

		travaux.			
2017-37	<p>Deployment de la vidéo protection -- demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes</p>	<p>Sollicite une subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 30 000 €. Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux</p>			

DÉCISIONS DU MAIRE – CIMETIÈRES

N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Détails	Commentaires
2017-23 à 27 et 2017-32 et 2017-34	<p>Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux</p>	<p>Achat ou renouvellement de concessions</p>			

DÉCISIONS DU MAIRE – Élection présidentielle

2017-21	<p>Élections Présidentielles : accès aux salles en période pré-électorale</p>	<p>Fixe les conditions et modalités suivantes d'accès aux salles : - À compter du 15 mars 2017: gratuité d'accès aux salles de réunion municipale pour les listes en faisant la demande, dans la limite de leur disponibilité et en fonction de la date de demande de réservation (critère de priorité)</p>			
---------	---	---	--	--	--

DÉCISIONS DU MAIRE – Régie

2017-31	<p>Décision de création de la régie de recettes des locations de salles municipales Modifiant l'adresse d'installation Modifiant les modes de recouvrement</p>	<p>Il est institué, depuis le 15 septembre 1995, une régie de recettes Locations des salles municipales. Cette régie est installée Maison Jacques Faure,</p>			
---------	--	--	--	--	--

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-DecCMdu11-05-17-DE
Date de télétransmission : 16/05/2017
Date de réception préfecture : 16/05/2017

<p>Instaurant un fonds de caisse</p>	<p>2 rue de la Poste à Francheville (69340). La régie encaisse les produits suivants :</p> <p>1° : le produit des locations des salles municipales 2° : les arthes 3° : les dépôts de garantie. Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :</p> <p>1° : espèces 2° : chèques bancaires 3° : cartes bancaires 4° : virements</p> <p>Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance P1RZ. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur és qualité auprès de la DGFIP Rhône-Alpes et Département du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 LYON cedex 02.</p> <p>L'intervention des mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination. Un fonds de caisse d'un montant de 50,00 € (cinquante euros) est mis à disposition du régisseur. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 7 000,00 € (sept mille euros). Le régisseur est tenu de verser au Comptable public assignataire de Tassin-la-demi-Lune le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois</p>		
--------------------------------------	---	--	--

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-DecCMdu11-05-17-DE
Date de télétransmission : 16/05/2017
Date de réception préfecture : 16/05/2017

	<p>par mois. Le régisseur verse auprès du Maire de Francheville la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois. Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Le Maire de Francheville et le comptable public assignataire de Tassin-la-demi-Lune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.</p>			
--	--	--	--	--

Michel RANTONNET
Maire de Francheville



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-DecCMdu 11-05-17-DE
Date de télétransmission : 16/05/2017
Date de réception préfecture : 16/05/2017

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-DecCMdu11-05-
17-DE
Date de télétransmission : 16/05/2017
Date de réception préfecture : 16/05/2017